

## Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, décembre 2023

### Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2022

## Recul du taux d'aide sociale à 2,9%

En 2022, 256 800 personnes ont reçu au moins une prestation de l'aide sociale économique. Le taux d'aide sociale a donc diminué de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,9%. Il a ainsi égalé la valeur la plus basse mesurée jusqu'ici, qui datait de 2008.

#### Baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

En 2022, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale était inférieur de 8300 à l'année précédente (voir G1), soit une baisse de 3,1%. Le taux d'aide sociale (part de toutes les personnes bénéficiant de l'aide sociale au sein de la population résidente permanente) a en conséquence diminué pour se situer à 2,9%. La dernière fois qu'il a atteint cette valeur, ce fut en 2008. C'est d'ailleurs sa valeur la plus basse depuis la première publication, en 2005, de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Les craintes de voir l'aide sociale subir des conséquences tardives de la pandémie de COVID-19, dues au chômage en particulier, ne se sont donc toujours pas confirmées. Cette situation s'explique notamment par une conjoncture économique positive en 2022, associée à une croissance soutenue et à une baisse du chômage (de longue durée).

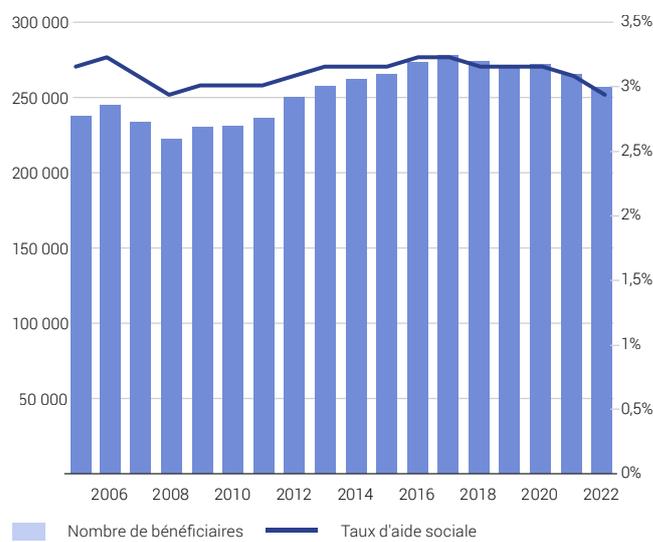
Le recul du taux d'aide sociale est dû principalement à la diminution des nouvelles entrées (-5,9% par rapport à l'année précédente). En comparaison avec 2021, il a en outre été possible de clôturer davantage de dossiers (+0,9%).

#### Le taux d'aide sociale a diminué dans quatorze cantons

Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a baissé dans quatorze cantons, il est resté inchangé dans dix autres et il a augmenté dans deux cantons. Relevons que les entrées dans l'aide sociale ont nettement augmenté dans ces deux derniers cantons, alors qu'elles ont diminué dans tous les autres et en moyenne suisse. Dans l'ensemble du pays, l'évolution est

Nombre de bénéficiaires et taux d'aide sociale économique

G1



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE)

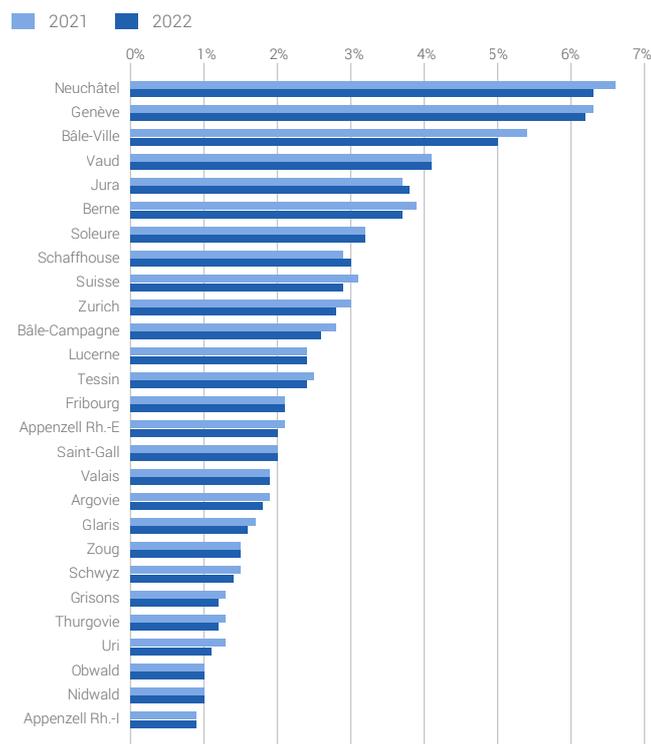
© OFS 2023

marquée par des taux à la baisse dans les cantons à forte population que sont Zurich et Berne (-0,2 point de pourcentage) et par une nette diminution dans le canton de Bâle-Ville (-0,4 point de pourcentage) et de Neuchâtel (-0,3 point de pourcentage).

À l'exception des cantons de Fribourg et du Valais, les cantons romands continuent d'afficher des taux d'aide sociale élevés ainsi que des charges des centres-villes, soit des taux d'aide sociale accrus dans les communes urbaines. Le taux d'aide sociale (5,1%) est nettement supérieur à la moyenne en particulier dans les villes de 50 000 habitants et plus. Il est nettement inférieur à 2% dans les petites communes (moins de 5000 habitants).

## Taux d'aide sociale économique par canton

G2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE)

© OFS 2023

### Baisse dans tous les groupes à risque

Les personnes mineures (4,8%), de nationalité étrangère (5,9%) et divorcées (4,5%) affichent toujours les taux d'aide sociale les plus élevés<sup>1</sup>. Or, c'est précisément dans ces groupes à risque que le taux d'aide sociale a enregistré le recul le plus marqué (-0,2 point de pourcentage au moins).

Si le taux d'aide sociale est élevé chez les enfants et les adolescents, c'est parce que les ménages familiaux sont plus souvent tributaires de l'aide sociale que les ménages sans enfants, ce qui est particulièrement vrai pour les ménages monoparentaux. Parmi ces derniers, le risque de dépendre de l'aide sociale a aussi nettement diminué en 2022.

Chez les bénéficiaires de nationalité étrangère, le risque élevé de dépendre de l'aide sociale est souvent dû à l'absence ou à la non-reconnaissance de titres de formation et au manque de connaissances linguistiques. Ces deux obstacles à l'intégration professionnelle et sociale peuvent revêtir une importance particulière lorsque ces personnes relèvent du domaine de l'asile. À titre de comparaison, les personnes de nationalité suisse affichent un taux d'aide sociale plus faible (1,9%).

Parmi les personnes à l'aide sociale, 49,5% n'ont terminé que la scolarité obligatoire et 42,9% ont achevé une formation professionnelle (degré secondaire II). Les parts correspondantes au sein de la population totale atteignent respectivement 14,6% et 40,4%. On observe ici des tendances opposées: la part des bénéficiaires de l'aide sociale augmente parmi les personnes sans formation professionnelle, alors qu'elle diminue dans la population totale; autrement dit, le risque de devoir recourir à l'aide sociale est plus marqué chez les personnes sans formation postobligatoire.

<sup>1</sup> Voir le graphique sur [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Trouver des statistiques → 13 Sécurité sociale → Aide sociale → Bénéficiaires de l'aide sociale → Aide sociale économique.html

La part des bénéficiaires de l'aide sociale actifs occupés tend à augmenter depuis 2016. Elle a enregistré une nouvelle hausse en 2022, passant de 31,6% en 2021 à 32,7%. Cette hausse s'explique surtout par une forte diminution des personnes sans emploi parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Elles ont manifestement été les premières à bénéficier de l'essor du marché du travail. Ces résultats montrent bien que l'amélioration de la situation professionnelle est la raison la plus fréquente de renoncer au soutien financier de l'aide sociale. La part des dossiers clôturés pour ce motif a d'ailleurs augmenté de 4,5% pour atteindre 37,2%.

Selon leur statut de séjour actuel, 35 500 personnes bénéficiant de l'aide sociale économique proviennent du domaine de l'asile. Ce groupe comprend les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés ayant obtenu l'asile, qui séjournent en Suisse depuis respectivement plus de 7 ou plus de 5 ans. Alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a diminué dans la plupart des groupes sociodémographiques, il a augmenté de 10,2% dans ce groupe-là en 2022. Cette hausse est nettement inférieure à celles des deux années précédentes (19,7% en 2021 et 20,8% en 2020). L'évolution est due aux nombreux requérants d'asile arrivés en Suisse entre 2014 et 2016: à l'échéance des indemnités forfaitaires de la Confédération, ces personnes relèvent entièrement de la compétence financière des communes et des cantons et apparaissent donc comme nouveaux bénéficiaires dans la statistique de l'aide sociale économique. Il s'agit là uniquement d'un changement structurel. La part de ces personnes est passée de 17,1% en 2019 à 26,9% en 2022.

### Hausse du nombre des bénéficiaires de longue durée

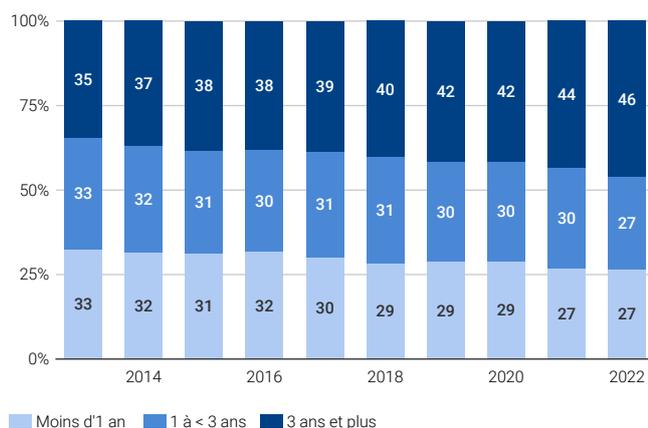
Ces dernières années, le nombre de personnes sorties de l'aide sociale a été supérieur au nombre de nouveaux bénéficiaires. La reprise d'une activité professionnelle ou les prestations versées en amont de l'aide sociale s'avèrent donc efficaces. En parallèle, on observe cependant une hausse du nombre de bénéficiaires de longue durée (voir G3). En 2013, la durée de soutien était inférieure à un an pour un tiers des dossiers en cours, alors qu'elle était supérieure à trois ans dans 35% des cas. En 2022, les parts correspondantes étaient de respectivement 27% et 46%; pour ces derniers cela correspond à une augmentation de 11 points de pourcentage en dix ans.

Cette dynamique s'explique d'un côté par l'évolution positive de ces dernières années: une diminution du taux d'aide sociale correspond en général à une baisse des nouvelles entrées à l'aide sociale et à une hausse des sorties. Dans cette situation, les personnes qui restent à l'aide sociale sont celles dont les besoins sont durables et que l'aide sociale doit soutenir sur le long terme. En toute logique, leur part relative dans l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale augmente.

D'un autre côté, l'aide sociale atténue aussi les risques structurels qui nécessitent souvent un soutien à plus long terme. Il est par exemple plus que jamais nécessaire de posséder un titre de formation professionnelle pour accéder à l'emploi et au revenu (voir également ci-dessus). En 2022, 54% des bénéficiaires de l'aide sociale sans formation professionnelle étaient soutenus depuis plus de trois ans. La proportion correspondante chez les bénéficiaires ayant achevé au moins une formation de niveau secondaire II était de 50%. Dans le même temps, les familles monoparentales (50%) et les couples sans enfant (50%) bénéficiaient en 2022 plus souvent d'une aide sociale de longue durée (trois ans et plus) que les personnes seules (45%).

## Dossiers actifs selon la durée d'octroi à l'aide sociale

G 3



Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE)

© OFS 2023

## Aide sociale pour 67 000 personnes avec statut de protection S

Le statut de protection S permet à la Suisse d'accorder rapidement une protection à un certain groupe de personnes dans des circonstances particulières. Il a été accordé pour la première fois le 11 mars 2022 aux personnes ayant fui l'Ukraine et à leurs familles. Les titulaires du statut de protection S ont droit à l'aide sociale dans le domaine de l'asile. De par sa composition, ce groupe de personnes diffère toutefois beaucoup des autres groupes relevant de l'asile, raison pour laquelle l'OFS le considère séparément.

Au total, 66 700 titulaires du statut S recevaient de l'aide sociale en 2022 (voir G 4)<sup>2</sup>. Parmi ces personnes, 21 400 étaient des mineurs. Parmi les 45 300 personnes adultes, la majorité était des femmes (72,8%). Près de la moitié des adultes étaient âgés de 26 à 45 ans et mariés (y compris en partenariat enregistré). Parmi tous les bénéficiaires adultes se trouvaient 5 800 personnes (13%) âgées de 65 ans ou plus. Les titulaires avec le statut de protection S ayant atteint l'âge de la retraite sont fortement surreprésentés par rapport à ceux présents dans l'aide sociale économique (1,7%), car ils n'ont pas droit à une rente AVS ou à des prestations complémentaires. À l'échelle de la Suisse, seule une petite partie des personnes au bénéfice de l'aide sociale et du statut de protection S sont hébergées dans des logements collectifs (17,2% des dossiers). Elles vivent en effet en grande majorité dans des ménages privés. De grandes différences séparent cependant les cantons: dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Uri, respectivement 93,7% et 88,7% de ces personnes sont logées dans des logements collectifs, alors que la proportion se situe à 1%, voire moins, dans les cantons de Glaris, du Tessin et de Vaud. La comparaison du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale avec la population de référence révèle que 89,0% des personnes en quête de protection ont eu au moins une fois recours à une prestation de l'aide sociale en 2022.

## L'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés

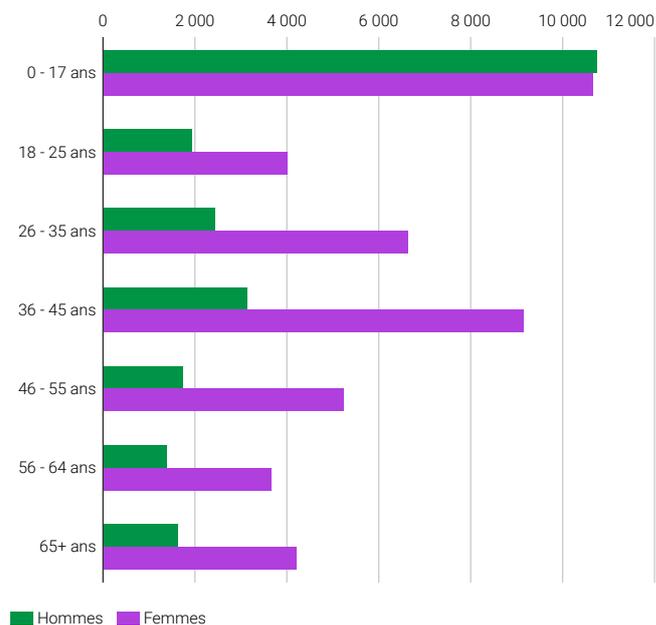
En 2022, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a augmenté par rapport à l'année précédente (24 500; +64,2%)<sup>3</sup>. Cette hausse a accru de 6,1% le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile en 2022, le faisant

<sup>2</sup> Pour le canton du Jura, le nombre de dossiers n'a pas été fourni dans son intégralité (il manque environ 95 personnes).

<sup>3</sup> Secrétariat d'État aux migrations (2023): Commentaire sur la statistique en matière d'asile 2022.

## Statut de protection S: bénéficiaires de l'aide sociale selon le sexe et la classe d'âge, en 2022

G 4



Le nombre de dossiers/personnes du canton du Jura n'est pas complet (il manque env. 95 personnes).

Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2023

passer à 32 100. Ce nombre a augmenté moins fortement que les demandes d'asile, probablement parce que la hausse de ces dernières est surtout intervenue au cours du deuxième semestre. Les requérants d'asile sont pris en compte dans la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile une fois qu'ils ont quitté les centres fédéraux pour requérants et qu'ils ont été répartis dans les cantons, cette répartition intervenant en général dans les 140 jours après leur arrivée.

Dans le domaine des réfugiés, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale s'élevait à environ 22 500 personnes en 2022 (-2,8% par rapport à l'année précédente). Le nombre de personnes soutenues a donc continué de diminuer. Relevons que, parmi les requérants d'asile des importantes cohortes de 2014 à 2016, beaucoup ont été admis comme réfugiés et séjournent désormais en Suisse depuis cinq ans ou plus. Comme la Confédération ne verse plus de forfaits globaux pour ces personnes, celles-ci n'apparaissent plus dans la statistique de l'aide sociale du domaine des réfugiés, mais dans la statistique de l'aide sociale économique (voir aussi les résultats ci-dessus).

## Parcours des requérants d'asile dans l'aide sociale

Outre les analyses transversales ci-dessus, l'appariement longitudinal des jeux de données des années 2016 à 2022 permet de présenter pour la première fois les parcours des nouveaux requérants d'asile dans l'aide sociale. À cet effet, on détermine chaque année, pour les cohortes de demandeurs d'asile entrés en Suisse à partir de 2016, la part des personnes qui ont bénéficié de l'aide sociale au cours des années suivantes<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Le calcul de cette part de personnes ne prend en considération que les membres de la cohorte qui résident encore en Suisse à un moment donné.

La cohorte des personnes entrées en Suisse en 2016, soit celle qui a été observée le plus longtemps, comptait quelque 25 700 nouveaux demandeurs d'asile. Environ la moitié d'entre eux sont repartis l'année de leur arrivée ou l'année suivante. Par la suite, l'effectif de cette cohorte n'a que légèrement diminué. Le nombre de requérants d'asile était sensiblement inférieur dans les cohortes d'entrées ultérieures.

Après leur arrivée en Suisse, la plupart des requérants d'asile ne peuvent pas subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens et dépendent à long terme du soutien de l'aide sociale, même après avoir obtenu le statut de réfugié ou de personne admise à titre provisoire. Pour la cohorte de 2016, la part des bénéficiaires de l'aide sociale (taux de bénéficiaires) se situe à 84,1% l'année de l'arrivée et à 89,0% l'année suivante. Les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés qui ne séjournent que brièvement dans les centres d'asile cantonaux ne sont pas recensées dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Lorsque ce séjour a lieu en décembre, les personnes ne sont pas du tout prises en compte dans l'enquête et le nombre de cas est légèrement sous-estimé pour l'année d'entrée. Par conséquent, le taux de bénéficiaires augmente entre l'année de la cohorte (début de l'observation) et la deuxième année d'observation. Au cours des années d'observation suivantes, il diminue lentement mais constamment pour la cohorte de 2016. Lors de la septième année d'observation, il est de 69,5% (voir G5).

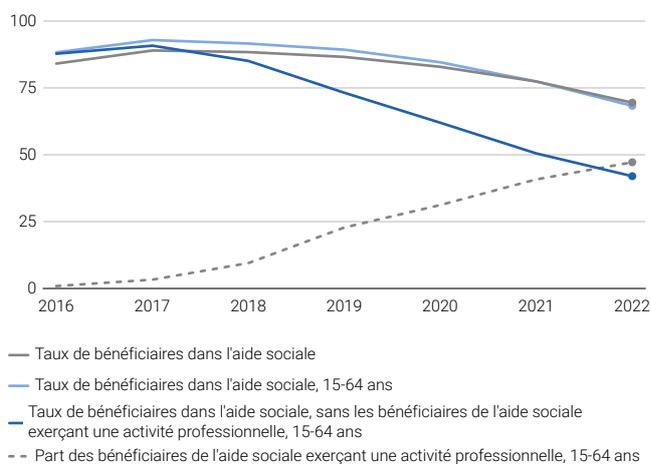
On constate des évolutions très similaires dans les cohortes ultérieures, de 2017 à 2020. Dans celles-ci, le taux de bénéficiaires tendait d'emblée à être inférieur à celui de la cohorte de 2016 (cohorte de 2017: 86,9%; cohorte de 2019: 86,5%; cohorte de 2021: 86,2; pour la deuxième année d'observation). Les personnes concernées sont par ailleurs sorties de l'aide sociale plus rapidement et avec davantage de succès: le taux de bénéficiaires de la cohorte de 2017 se situait à 75,7% après six ans et celui de la cohorte de 2018 à 78,9% après cinq ans.

Le taux de bénéficiaires englobe en principe aussi les enfants et les adolescents, de même que les personnes âgées. Si l'on considère uniquement les personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), le taux de bénéficiaires dans la cohorte de 2016 affiche le même niveau que celui de toute la cohorte (88,3% l'année de l'arrivée en Suisse et 68,3% la septième année d'observation).

Le recul du taux de bénéficiaires au fil du temps, en particulier parmi les personnes en âge de travailler, s'explique par l'intégration professionnelle et sociale croissante des anciens demandeurs d'asile. Bien que ces analyses manquent d'indications sur l'activité professionnelle pour l'ensemble de la cohorte, il est possible de s'en faire une idée grâce aux informations sur l'activité professionnelle des membres de la cohorte au bénéfice de l'aide sociale. La part des bénéficiaires de l'aide sociale actifs occupés (âgés de 15 à 64 ans) dans la cohorte de 2016 augmente à partir de la troisième année d'observation et atteint 47% la septième année d'observation (la part correspondante dans l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 15 à 64 ans en Suisse se situait à 33% en coupe transversale en 2022). Lorsque l'on exclut les bénéficiaires de l'aide sociale actifs occupés du calcul du taux de bénéficiaires, celui-ci s'avère nettement inférieur (85,1% la troisième année d'observation, 62,0% la cinquième et 42,0% la septième). En raison des conditions d'emploi (poste peu qualifié, travail à temps partiel, travail temporaire, salaire bas, etc.), les revenus obtenus ne suffisent souvent

## Parcours d'aide sociale de la cohorte des nouveaux demandeurs d'asile en 2016

G5



Source: OFS - Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (ASE), SEM - Système d'information central sur la migration (SYMIC) © OFS 2023

pas aux bénéficiaires pour assurer eux-mêmes leur subsistance, de sorte que le soutien de l'aide sociale reste souvent nécessaire dans les années qui suivent l'entrée en Suisse.

### Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Fiche signalétique:

[www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/soziale-sicherheit/erhebungen/shs.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/soziale-sicherheit/erhebungen/shs.html)

Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources:  
[www.aidesocialesl.bfs.admin.ch](http://www.aidesocialesl.bfs.admin.ch)

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	info.social@bfs.admin.ch, tél. +41 58 461 44 44
<b>Rédaction:</b>	Luzius von Gunten, OFS; Bettina Gerber, OFS; Stéphanie Rumo, OFS; Gerhard Gillmann, OFS; Marc Dubach, OFS
<b>Contenu:</b>	Section Aide sociale, OFS
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	13 Sécurité sociale
<b>Langue du texte original:</b>	allemand
<b>Traduction:</b>	Services linguistiques de l'OFS
<b>Mise en page:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>Graphiques:</b>	Publishing et diffusion PUB, OFS
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	767-2200

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



### Système d'indicateurs MONET 2030

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030